



Nuisances sonores

Par martinedu34

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison mitoyenne en copropriété. Ma voisine propriétaire a mis son logement collé au mien en location via une agence immobilière. Les locataires ont ouvert dans ce logement un institut de beauté ainsi qu'un salon de tatouage (pièce collée à ma chambre). Les horaires d'ouverture de cet établissement s'étendent du lundi au dimanche de 11h à 20h. De plus, le nettoyage de l'institut se prolonge souvent tard dans la nuit, comme ce fut le cas lundi dernier où les activités se poursuivent jusqu'à 3h du matin. Ces nuisances sont aggravées par les allées et retours réguliers des clients (escaliers bruyants, portes qui claquent, etc.). J'ai tenté de parler à mes voisins mais aucune amélioration. J'ai fait un mail à mon syndic mais sans réponse. Je suis à bout par toutes ces nuisances.

J'ai acheté ce bien il y a 16 ans, dans un environnement résidentiel, et en aucun cas à proximité d'un local commercial. Ces nuisances sonores et l'usage non conforme de la maison voisine contreviennent au règlement de copropriété, et portent atteinte à mon droit de jouir paisiblement de mon logement. Quels sont mes recours?

Merci pour votre réponse.

Bien cordialement,

Par jodelariege

bonjour

vous avez ci dessous la procédure à suivre

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612>

Par martinedu34

Merci pour votre réponse

Par jodelariege

avec plaisir